



## SNUTER-FSU/LA FSU TERRITORIALE COMMUNIQUE

### **ENGAGÉ·E·S AU QUOTIDIEN... LES AGENTS TERRITORIAUX AU SERVICE DE L'INTERÊT GENERAL**

La crise sanitaire mondiale que nous vivons actuellement est sans précédent. Près de la moitié de la population mondiale fait désormais l'objet de mesures de confinement pour limiter la propagation du virus SARS-CoV-2 à l'origine de la maladie Covid-19.

En France, la priorité devrait être l'éradication de la maladie. Or de nombreux secteurs non-essentiels de l'économie fonctionnent toujours, mettant, en danger la santé des travailleuses et travailleurs pour garantir les profits de quelques-un·e·s. C'est dans ce contexte que le gouvernement a promulgué une loi d'urgence sanitaire, qui contient des dérogations amplifiant les atteintes au droit du travail et au statut de la fonction publique. C'est inacceptable!

Cette crise met cruellement en lumière le résultat de nombreuses années de remise en cause des services publics par les politiques libérales. Malgré l'engagement et le professionnalisme des personnels soignants, notre système de santé ne peut aujourd'hui faire face à la crise, avec des conséquences tragiques pour les personnes les plus vulnérables.

Dans ce contexte, les services publics locaux contribuent à assurer les services essentiels : ramassage des ordures, assainissement ; accueil des enfants des personnels soignants et de la protection de l'enfance dans les crèches, les écoles et les collèges, suivi des patientes et des enfants en PMI, aide sociale à l'enfance, (établissements, milieu ouvert, assistantes familiales), accompagnement des plus fragiles, prestations sociales, EHPAD, etc.

D'autres services tout aussi essentiels s'effectuent par télétravail et dans le cadre d'astreintes et de permanences, afin d'assurer la continuité de l'action publique ou de fournir les prestations sociales aux plus démunis.

Les agents territoriaux font, une fois de plus, la démonstration de leur rôle central dans le maintien de la cohésion sociale de notre pays. Cependant, ils et elles doivent bénéficier de toutes les protections et équipements nécessaires à l'exercice de leurs missions, c'est une priorité absolue : malheureusement c'est loin d'être le cas partout.

La FSU Territoriale rappelle aux employeurs territoriaux leur obligation d'assurer la protection et la santé de leurs agent·e·s, pour leur intégrité physique et la sécurité sanitaire de la société toute entière.

Les Lilas, le 31 mars 2020

